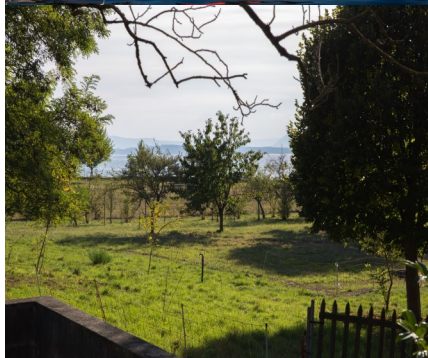




Rapport administratif 2019

Commune d'Hermance





Commune d'Hermance



En vertu des dispositions de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, nous avons l'honneur de vous présenter le compte rendu administratif et financier de l'exercice 2019.

Message du Maire

Les comptes de la commune d'Hermance bouclent sur un excédent de revenus extraordinaire du compte de résultats de **CHF 1'244'682.42**. Celui-ci affiche des charges de CHF 3'938'262.36 pour des revenus à hauteur de CHF 5'182'944.78. soit 32% de plus qu'initialement budgété.

Un tel boni n'avait pas été constaté depuis le boucllement des comptes 2010 (CHF 1'382'718.97). Ce résultat s'inscrit dans une tendance haussière déjà constatée lors de l'exercice précédent tant au niveau de la valeur du centime que des correctifs de la fiscalité. La conjugaison de ces deux facteurs additionnée à une gestion prudente et rigoureuse du budget (dépassement de 2%) a permis à la commune de poursuivre sa politique d'amortissements complémentaires entamée en 2015, en comptabilisant CHF 236'043.97 au titre de charges extraordinaires pour 2019. Depuis le début de la législature, cette pratique a permis de libérer pour les budgets futurs, des charges à hauteur de CHF 1'948'635.

Cette précaution n'est pas veine, en regard des travaux de rénovation de la salle communale dont le budget sera malheureusement dépassé en raison notamment de divers problèmes liés à l'établissement du devis général et du suivi du chantier.

Par ailleurs, malgré un effort très élevé d'investissements (43.59, voir annexe 16 « indicateurs financiers »), la commune peut tout de même envisager la réalisation de projets raisonnés (Eco-points, infrastructures tennis, etc) pour les années à venir. De plus, avec l'achèvement de la rénovation de la salle communale, la quasi-totalité des infrastructures publiques (bâtiments, routes, collecteurs) sera à jour et ne devrait nécessiter qu'un entretien courant durant la prochaine législature.

Ce boucllement des comptes intervient dans une situation toute particulière puisqu'il a été réalisé en pleine crise sanitaire. Toutefois, le processus a pu être mené à bien grâce à l'excellente collaboration entretenue entre la société de révision GAS, notre mandataire pour la supervision de la comptabilité et responsable du boucllement, M. Solèr, le travail minutieux effectué par notre comptable mandataire Mme Chavaz ainsi que la supervision de Mme Pion, Secrétaire générale, qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Finalement, pour la première fois, les comptes ne seront pas approuvés par le Conseil municipal en mai, comme il est de coutume, mais transmis révisés au Canton pour validation, selon les directives émises par ce dernier. Bine qu'il soit toujours agréable d'annoncer au délibératif le résultat plus que positif d'une année d'intense labeur, nous souscrivons pleinement aux mesures prises par le Conseil d'Etat en vue de protéger la population.

Karine Bruchez Gilberto

Maire





Ont siégés en 2019:

BELENGER BERCHET Nathalie

BLANC MEYLAN Anahita

CHEVALIER Colette

CITTADINI NAEF Amélie

FUHRMANN Marc (remplacé par M. Philippe **RUDLOFF** le 18.12.2019)

GARCIA Grégory

MÉGEVAND Denis

MONNIER Gilles

NEJAR Yvan (*Vice-président jusqu'au 31.05.18 et président dès le 01.06.18*)

PFÖRTNER Olivier (*Président jusqu'au 31.05.18*)

STRAUMANN Shirine

RENAUD PASCAL

TAGLIABUE Philippe (*Vice-président dès le 01.06.18*)

PION Chrystel, Secrétaire du Bureau du Conseil



Le Conseil municipal constitue l'autorité délibérative de la commune. Sur proposition de l'Exécutif communal, il vote le budget annuel de la commune et les impôts (notamment le taux du centime additionnel) servant à le financer. Le Conseil municipal se prononce sur les investissements, il émet des préavis communaux en matière d'aménagement du territoire, il adopte les règlements de portée générale.



Au cours de l'année 2019, le Conseil municipal a tenu 10 séances. Il a délibéré sur les sujets suivants :

22 janvier 2019

** Séance annulée **

26 février 2019

Délibération n°01-2019, approuvée par 11 oui, 1 non 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 14'000,- destiné à l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse.

Résolution n°01-2019, approuvée par 12 oui, 0 non et 0 abstention, relative à préavis défavorablement le projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail élaboré par le Département des Infrastructures du Canton de Genève.

26 mars 2019

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

30 avril 2019

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

Résolution, approuvée par 8 oui, 0 non et 1 abstention, relative à la nomination du nouveau Capitaine de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Hermance.

14 mai 2019

Délibération n°02-2019, approuvée par 10 oui, 0 non et 0 abstention, concernant la proposition du Maire d'approuver les comptes annuels 2018 dans leur intégralité, le compte de résultat 2019, le compte d'investissements 2018, le bilan au 31.12.2018, les crédits budgétaires supplémentaires 2018 et les moyens de les couvrir.

18 juin 2019

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

24 septembre 2019

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

29 octobre 2019

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

12 novembre 2019

Délibération n° 03-2019, approuvée par 10 oui, 0 non et 0 abstention, sur proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à Fr. 30,—.

Délibération n° 04-2019, approuvée par 8 oui, 2 non et 0 abstention, concernant la proposition du Maire relative au versement de la contribution annuelle au FIDU pour un montant de CHF 57'100,—.

Délibération n° 05-2019, approuvée par 10 oui, 0 non et 1 abstention, concernant la proposition du Maire relative au budget de fonctionnement 2020, au taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

10 décembre 2019

Résolution n° 04-2019, approuvée par 7 oui, 0 non et 1 abstention, relative au préavis du Conseil municipal sur la révision de l'inventaire fédéral ISOS-GE.

Délibération n° 06-2019, approuvée par 8 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 654,— destiné à couvrir les frais supplémentaires découlant des travaux d'installation du réseau d'arrosage automatique sis au Mestral, à la Plage, sur le Quai et au ch. des Fossés.

Délibération n° 07-2019, approuvée par 8 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 236'045,— dans le but

de réaliser des amortissements complémentaires en 2019.

Délibération n° 08-2019, approuvée par 8 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'adoption du plan de prévoyance de l'Exécutif de la commune d'Hermance.

Délibération n° 09-2019, approuvée par 8 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'adoption du règlement régissant le statut de société communale.

Délibération n° 10-2019, approuvée par 8 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'adoption du règlement sur l'occupation du domaine public.

Délibération n° 11-2019, approuvée par 7 oui, 0 non et 1 abstention, relative à l'approbation de la suggestion de la commission des finances de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour l'acquisition de la parcelle n°835 (Parcelle « Bovy »). du règlement sur l'occupation du domaine public.

Délibération n° 12-2019, approuvée par 8 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 50'000,— pour la réfection de la éclairage public au chemin des Fossés.

Délibération n° 13-2019, approuvée par 8 oui, 0 non et 0 abstention, relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 80'000,— pour la réfection des courts du Tennis Club d'Hermance.



La loi sur l'administration des communes prévoit deux types de commissions:

-Les commissions permanentes, déterminées en début de législature et qui œuvrent tout au long de celle-ci.

-Les commissions ad hoc, créées en cours de législature pour traiter d'un objet particulier.

Les commissions émettent des préavis destinés au Conseil municipal. Leurs séances ne sont pas publiques.

Seule la commission des finances est obligatoire.

■ Commission des Finances

Karine Bruchez Gilberto (Exécutif) / Yvan Nejar (président) / Pascal Renaud (vice-président) / Colette Chevalier (membre) / Marc Fuhrmann (membre, remplacé par M. Philippe Rudloff le 18.12.19) / Grégory Garcia (Membre).

Commission réunie les: 02.05.19 / 15.10.19 / 09.12.19

Sujets traités: Comptes 2018 / Budget de fonctionnement 2020 / Plan d'investissement 2020 / Droit de préemption - parcelle « Bovy » / Projet nouvelle crèche intercommunale / Eclairage public chemin des Fossés.

■ Commission sociale, scolaire, culture, sports, manifestations et loisirs

Karine Bruchez Gilberto (Exécutif) / Pascal Renaud (Président) / Anahita Blanc - Meylan (Vice-présidente) / Nathalie Belenger Brechet (membre) / Amélie Cittadini - Naef (membre) / Olivier Pfortner (membre).

Commission réunie les: 17.10.19 / 03.09.19 / 29.04.19 / 14.03.19 / 05.03.19 / 16.01.19

Sujets traités: Hermance en fêtes / Promotions 2019 / 1er août 2019 / Accueil des migrants / Jeunes à Hermance / Escalade / Illumination du Sapin / Noël de l'école / Plateforme d'échanges de services / Aide humanitaire.

■ Commission de l'urbanisme

Roland-Daniel Schneebeli (Exécutif) / Denis Mégevand (Président) / Philippe Tagliabue (Vice-présidente) / Grégory Garcia (membre) / Gilles Monnier (membre) / Shirine Straumann (membre)

Commission réunie les: 26.11.19 / 17.09.19 / 27.08.19 / 12.02.19

Sujets traités: Projet de fermeture du village à la circulation / Création d'un parking public sur la parcelle 1943 / Mise à jour loi sur les Transports publics / Aménagement de la plage et abords de la salle communale - rampe d'accès au Lac / Rénovation de la salle communale / Révision du plan de Site / Projet de fermeture du village aux véhicules.

■ Commission des routes, de l'entretien des bâtiments et de l'environnement

Thierry Vidonne (Exécutif) / Shirine Straumann (Présidente) / Philippe Tagliabue (Vice-président) / Amélie Cittadini Naef (membre) / Marc Fuhrmann (membre) / Denis Mégevand (membre).

Commission réunie les: 28.05.19 / 12.02.19

Sujets traités: Projets déchetterie mobile « Mobilitri » / Petite poubelle verte / Aménagement chemin des Glerrets / Projet de fermeture du village aux véhicules / Travaux d'entretien des bâtiments / Arrosage automatique / Aménagement du chemin des Fossés / Parking dans le village / Mise à jour de la loi sur les Transports publics.

■ Commission ad hoc pour les règlements

Karine Bruchez Gilberto (Exécutif) / Yvan Néjar (Président) / Nathalie Belenger Brechet (membre) / Gilles Monnier (membre) / Denis Mégevand (membre) / Philippe Tagliabue (membre).

Commission réunie les: 19.11.19 / 19.03.19

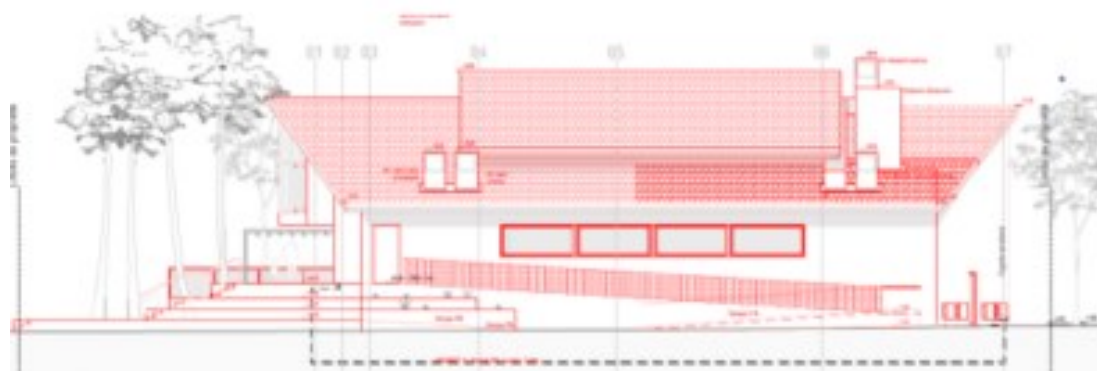
Sujet traité: Règlement sur l'utilisation du domaine public / Règlement régissant le statut de « société communale »

■ Commission ad hoc pour la rénovation de la salle communale

Roland-Daniel Schneebeli (Exécutif) / Pascal Renaud (Président) / Yvan Néjar (vice-président) / Anahita Blanc-Meylan (membre) / Marc Fuhrmann (membre) / Gilles Monnier (membre) / Olivier Pfortner (membre) / Shirine Straumann (membre).

Commission réunie les: 07.01.19 / 04.03.19 / 06.05.19 / 17.06.19 / 10.09.19 / 28.10.19 / 18.11.19.

Sujet traité: Rénovation de la salle communale





En 2019, l'effectif de l'administration se compose de la manière suivante:

1 Secrétaire général à 100% (Mme Chrystel Pion)

2 Assistantes administratives - réceptionnistes à 80% et 50% (Mme Donika Merlino & Mme Stéphanie Mévaux)

Soit, 2.30 équivalent plein temps (ETP) pour l'administration

1 Comptable à 20% (Mme Marie Dubreucq)

1 Technicien communal à 30% (M. Mathieu Dardel)

Soit, 0.5 équivalent temps plein (ETP) au titre de la collaboration intercommunale CoHerAn

2 Concierges à 80% et 50% (Mme Zorica Milincic & M. Pierre-Alain Mercanton)

2 Cantonniers à 100% (M. José Neves & M. Ludovic Borgeat)

1 Intendante à 35 % (Mme Florence Neiveyans)

Soit 3.65 équivalent temps plein (ETP) au service technique

Sous la responsabilité du Secrétaire général, l'administration assume comme tâches principales:

- Le soutien aux autorités municipales dans l'exercice de leur fonction (exécutif & délibératif) ainsi que la mise en oeuvre des décisions prises par celles-ci,
- La gestion financière (budget de 4.3 mio) et administrative (RH, organisation générale, relations avec les tiers, etc.),
- La délivrance de prestations relevant de ses obligations (médailles de chiens, cartes d'identité, attestations à la population, etc) ainsi que celles entrant dans les politiques publiques décidées par les autorités (cartes journalières CFF, aides financières diverses, logement, prévention, utilisation des salles etc.),
- La communication active destinée aux habitants par le biais de différents médias (site internet, tous-ménages, bulletins d'informations, rapport administratif)
- L'organisation des manifestations communales et le soutien aux différentes associations villageoises,
- Les entretiens courants et ponctuels des infrastructures et bâtiments, la planification et le suivi des travaux,
- La mise en place et l'accompagnement des projets de petite et grande importance dans le cadre des développements prévus.

Les collaborateurs du service technique assurent l'entretien des espaces verts, voiries communales, infrastructures et bâtiments communaux. Ils participent également à la mise en place et assurent la bonne conduite des manifestations communales.





Les prestations d'état civil pour Hermance sont délivrées au sein de l'office intercommunale « Campagne & rive gauche du Lac », sis à Vézenaz.

Celui-ci a enregistré pour Hermance:



2018: 21 mariages et 0 partenariat

2019: 15 mariages et 1 partenariat



2018: 0 naissance et 4 reconnaissances

2019: 0 naissance et 2 reconnaissances



2018: 9 décès

2019: 11 décès

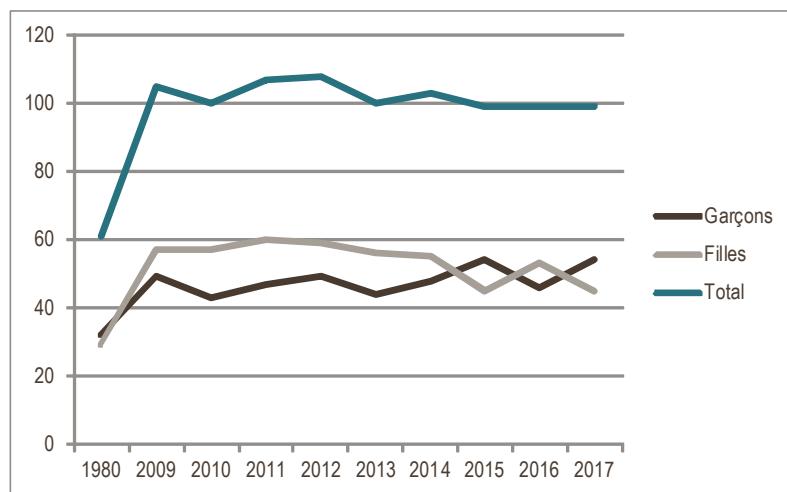


Corps enseignant 2018-2019 / 2019-2020

Valérie Laborde Robert (1P-2P) / Anne Dolle (1P-2P) / Wahida Mohamed-Clément (Maîtresse référente & 3P-4P) / Marion Fonjallaz (3P-4P) / Stéphanie Filgueira (4P-5P) / Christine Brentini (5P-6P) / Andrea Parada (7P-8P).

Nathalie Emch (Anglais 7P-8P) / Alexandra Kobel (Sciences humaines 5P-6P) / Wahida Mohamed-Clément (Sciences humaines 6P-7P).

Catherine Queille (Arts visuels) / Sophie Isabella-Gardy (Education musicale & rythmique) / Catherine Dechevrens (Education physique).



Parascolaire

Les cuisines scolaires sont livrées quotidiennement par le Restaurant du Quai. Sous l'encadrement des animatrices du GIAP, Mmes S. Manzi-Dubis, F. Songeon de leur responsable, Mme M.-N. Clemente, avec le concours de l'intendante Mme F. Neiveydans, ce sont près de 6'333 repas qui ont été servis aux enfants et aux animatrices.

Bibliobus

A contrario de l'année 2018, les prêts jeunesse ont fortement diminué et ont rejoint le niveau des prêts adulte. Quant aux inscriptions jeunesse, elles ont subies aussi une baisse par rapport à l'année passée. Quant aux prêts adulte, ceux-ci ont aussi baissé mais dans une moindre mesure. La fréquentation est aussi en baisse de 20%.

	2018	2019	Ecart
Prêts Adulte	330	282	- 15%
Prêts Jeunesse	744	281	- 62%
Total Prêts	1074	563	- 48%
Inscription adulte	2	1	- 50
Inscription jeunesse	3	1	- 67%
Nb de tournées	11	11	0%
Moyenne Prêts/tournée	97.6	51.2	- 48%
Fréquentation	227	182	- 20%
Nb de pers. /tournée	20.6	16.6	- 19%



Avec ses 96 places par jour, la crèche intercommunale l'île aux mômes accueille en moyenne 135 enfants par semaine des quatre communes Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Ces 96 places ne suffisent évidemment pas à répondre à toutes les demandes et la liste d'attente est longue... Nous sommes conscients et très sensibles aux difficultés auxquelles les parents sont confrontés lorsqu'ils ne trouvent pas d'accueil adéquat pour leur(s) enfant(s), et aimerions pouvoir tous les accueillir. C'est loin d'être un plaisir que de devoir refuser des familles ou de leur proposer des places ne répondant qu'en partie à leurs besoins et les obligeant à jongler avec plusieurs modes de garde. C'est pourquoi nous attendons avec impatience les deux nouvelles crèches qui sont en gestation et dont le terme est prévu pour 2021 !

96 enfants par jour c'est donc peu... mais c'est aussi beaucoup : imaginez 96 enfants en bas âge en même temps dans un bâtiment ! Et pourtant ce n'est pas l'impression que cela dégage en entrant à l'île aux mômes. Cela grâce à notre fonctionnement en multi-âge elliptique mais aussi à une belle équipe, motivée de donner le meilleur accompagnement aux enfants qui leur sont confiés, au regard des dernières avancées en matière de pédagogie et de neurosciences.

Les parents ne sont pas oubliés dans l'affaire ! Ils sont conviés à divers temps forts de l'institution avec leurs enfants, ainsi qu'à des moments spécifiquement prévus pour les adultes. Voilà à quoi cela a ressemblé en 2019.

- Deux petits-déjeuners festifs : à la **Chandeleur** avec toutes sortes de crêpes ainsi que la veille du **Jeûne Genevois** autour du pruneau.
- Le 15 mai avec la **fête des parents** où ils ont été invités à participer à une activité avec leur enfant à la crèche. Une belle journée pleine d'expériences !
- Tout début juillet, notre **traditionnelle fête de fin d'année**, aussi connu sous le nom **d'apéro des parents, fête de l'été**... C'est le moment de dire "au revoir" aux futurs élèves qui nous quittent, d'accueillir les nouvelles familles et de passer un bon moment ensemble avec des jeux et de belles agapes, juste avant la fermeture estivale.
- **Deux soirées de parents**, en automne et en juin, où nous avons abordé divers sujets autour de la parentalité à travers des films, discussions, pistes à travers la crèche, ateliers pratiques, etc.
- Deux **conférences** à l'intention des parents ont également été proposées :
 - la journée du 9 février sur le thème **"Bien-traitance et qualité de l'accueil du jeune enfant"** avec les intervenants Christine Gueguen, Hélène Salles et Arnaud Deroo.
 - le soir du 14 mars avec Anne Spira sur **"l'alimentation et ses enjeux"**.



● **L'exposition "Goûters sains"** mis en place par le Service santé de l'enfance et de la jeunesse a permis de visualiser d'un coup d'œil la quantité de gras et de sucre dans divers aliments dans un but de prévention pour les futurs écoliers et leurs parents.

● Le 29 novembre les parents ont été invités à venir rejoindre l'équipe lors de notre traditionnel **colloque de décoration** de l'Avent, un moment joyeux et festif pour faire revêtir à la crèche ses plus beaux atours pour la période des fêtes et en faire la surprise pour les enfants.

● Nous avons aussi installé un **calendrier de l'Avent inversé** au bénéfice de l'association Partage et nous avons proposé aux familles d'apporter diverses choses afin de le remplir. Ce fut une belle marque de solidarité qui a suscité beaucoup de discussions avec les enfants.

● Notre dernière activité avec les parents a été la fête de l'Escalade où le Picoulet géant et le lancer de la marmite par notre mère Royaume furent les points phare !



D'autres faits marquants de cette année ont été la canicule de la fin juin avec recherche de solutions afin de pouvoir continuer à accueillir les enfants en toute sécurité. Et juste avant, la tempête du 15 juin qui a occasionné une grosse inondation du sous-sol de la crèche : nous avons passé le dimanche et les jours suivants à évaluer les dégâts, à trier, à jeter, à appeler les pompiers et les entreprises pour l'ascenseur, la chaufferie, le nettoyage. À ce jour, ce n'est pas encore tout à fait terminé...

En 2020, nous voilà en route pour fêter les 10 ans de la crèche !

Carin Sprecher Schmid, directrice





João Gilberto

Horacio Rodrigues

Alexandre Cornut

Tatiana Bordea

Alejandro Viveros Sotomayor

Mark Mohr

Stéphane Holzer

Celso Antunes

Martin Damary

Lucas Schmidt

Nicolas Boyer

Céline Rodrigues

Capitaine

Premier lieutenant

Fourrier

Caporal

Sapeur

Sapeur

Sapeur

Sapeur

Sapeur

Sapeur

Sapeur

Sapeur





Nouveautés

Cette année fut marquée par la signature par la commune de Jussy au mois de septembre 2019 d'un avenant à la convention intercommunale liant les différentes communes sur lesquelles la police municipale intervient.

En effet, cette commune a bénéficié des services de la police municipale de Thônex jusqu'à la fin du mois d'août et de ce fait allait se retrouver démunie de présence d'APM (agent de la police municipale). La signature de cet avenant a permis d'étendre les compétences de la police municipale de Collonge-Bellerive dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Pour renforcer le contrôle du stationnement à durée limitée et éviter la présence de voitures « ventouses » sur l'ensemble des communes, il a été décidé de recruter pour le 1^{er} janvier 2020 d'un ou d'une contrôleur(se) du stationnement à un taux d'activité de 50%. Pour la commune de Collonge-Bellerive, une patrouilleuse scolaire a été engagée au 1^{er} avril pour remplacer un patrouilleur qui a fait valoir son droit à la retraite.

La vie du poste

A la fin de l'année 2018, les agents ont dû remplacer au pied levé le patrouilleur scolaire affecté au passage pour piétons situé au numéro 65 de la route de Thonon. Cette tâche a dû être assurée jusqu'au 29 mars 2019 par l'ensemble des agents dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle collaboratrice. Cela a nécessité des ajustements du planning (présence 4 fois par jour).

Les canidés ont occupé la police municipale durant toute l'année, plus particulièrement les chiens divaguant. Dans la plupart des cas, le détenteur n'étant pas joignable, l'animal a été emmené à la fourrière cantonale située sur la commune de Collex-Bossy.

Pour rappel, tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages (Loi sur les chiens, LChiens M 3 45).

Les déjections canines sont également une triste réalité et fleurissent sur l'ensemble des communes (trottoir, espaces verts, chaussée, forêts, bois, etc.) malgré l'obligation au détenteur ou promeneur du chien de les ramasser sur le domaine public, les cultures et les espaces naturels (art. 21 de la LChiens). Les cultures, les vignes sont malheureusement touchées par ce phénomène qui peut avoir des effets néfastes, plus particulièrement sur les bovidés qui ingurgitent du fourrage souillé par les déjections.

Durant la période estivale, il a été mis en place en collaboration avec la police du lac, le poste de la Pallanterie et la CGN (compagnie générale de navigation), une surveillance du débarcadère de la commune d'Hermance. Cette surveillance a pour but d'empêcher les nageurs de plonger à l'arrivée des bateaux de ligne et de s'accrocher à ces derniers lors de leur départ pour des questions de sécurité, tant pour les nageurs que le capitaine du bateau.

Le Règlement sur les bains publics (RBains, F 3 30.03) indique qu'il est interdit aux baigneurs de se rendre à la nage dans la ligne de parcours ordinaire, à l'heure de passage des bateaux assurant un service public ; de se tenir, à une distance inférieure à 100 m des bateaux en marche des entreprises de navigation publiques ; de s'accrocher aux bateaux des entreprises faisant un service public, même lorsqu'ils stationnent et de plonger à partir des débarcadères utilisés par des bateaux assurant un service public.

Il faut relever l'augmentation des incivilités en rapport avec la Loi sur la circulation routière telle que le stationnement sauvage (être au plus près du commerce pour aller toujours plus vite), l'utilisation du téléphone portable, le franchissement d'une ligne de sécurité, le parage à des endroits où l'arrêt est interdit, la circulation sur des chemins interdits à la circulation. En comparaison, en 2018, 4343 amendes ont été apposées et 5478 en 2019.

Des contrôles réguliers sont organisés en collaboration avec la police cantonale (poste de la Pallanterie), sur des chemins et routes interdits à la circulation. Ces contrôles visent à éviter que s'installe une circulation de transit pour que les automobilistes évitent les traditionnels ralentissements du début de matinée et de fin de journée sur les axes principaux (route d'Hermance, rte d'Hermance, rte de Jussy).

Nous entretenons toujours une excellente collaboration avec le poste de la Pallanterie. Cette collaboration se pratique dans une dynamique de bon sens. Elle se fait entre autre dans le cadre des échanges de renseignements hebdomadaire, des patrouilles mixtes de proximité, lors des manifestations et des actions menées dans les classes de 8P des communes.

Ces actions ont pour but de sensibiliser les élèves sur différents sujets dont le passage du primaire au cycle d'orientation, les réseaux sociaux, le vivre ensemble, les incivilités, le racket, le bizutage et tout autre sujet que les élèves abordent lors de ces rencontres. Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) participent aussi à ces séances et présentent leur travail, le réseau mis en place avec les différents partenaires (police, concierges, police municipale, etc).

Quelques chiffres

- ◆ 6 agents, 1 contrôleur du stationnement, 1 adjointe administrative ;
- ◆ 8 communes ;
- ◆ 3 véhicules automobiles de patrouille dont 1 attribué au contrôleur du stationnement ;
- ◆ 5 vélos électriques ;
- ◆ 198 remplacements d'un patrouilleur scolaire ;
- ◆ 68 patrouilles nocturnes ;
- ◆ 201 séances diverses.

Ressources humaines

Suite à un accident lors d'une formation sur les techniques et tactiques d'intervention, un agent a dû par nécessité interrompre son travail durant une longue période. Toutefois, les différentes missions et réquisitions dévolues à la police municipale ont été en tout temps assurées par le reste de l'équipe sur l'ensemble des communes partenaires.

Ce rapport administratif se conclue par une citation de Napoléon Bonaparte qui nous dit : "L'art de la police est de ne pas voir ce qu'il est inutile qu'elle voie."

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste

Police municipale
Chemin du Vieux-Vésenaz 35 - 1222 Vésenaz - T. 022 752 52 52
apm@collonge-bellerive.ch





Rapport Annuel ORPC Lac 2019

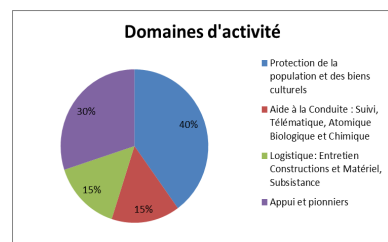
La **Protection Civile (PCi)** fait partie du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Elle est réglementée, par les lois fédérales et cantonales, qui assurent le cadre de l'organisation, mais ce sont les cantons et les communes qui en sont principalement responsables. **Le 20 décembre 2019 la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a été adoptée** à l'unanimité, lors du vote final, par le Conseil national et par le Conseil des États. Avec la révision de la LPPCi, le Conseil fédéral entend moderniser le système de protection de la population et l'orienter sur les dangers et les risques actuels. Son entrée en vigueur se fera le **01 janvier 2021**.

Selon l'**analyse des risques**, le top 5 est composé du blackout électrique, la pandémie, le terrorisme, la pénurie d'électricité ainsi que la canicule.

Face aux catastrophes ou dans les situations d'urgence, la **PCi**, en tant que partenaire durable, permet de prolonger l'effort et soutenir les autres partenaires de la sécurité. Ceci se reflète dans sa structure, son instruction et son équipement.



L'**Organisme intercommunal de protection civile Lac (ORPC Lac)** a une structure de compagnie, dirigé par un commandant et son état-major, composé de 12 membres - y compris l'office pour l'administratif -, responsables de l'un des domaines d'activité cités sur le graphique ci-dessous :



Nos cours de répétition permettent aux astreints des différents domaines, d'avoir l'occasion d'accomplir leur service obligatoire et de mettre à jour, leur compétences. La mise à jour des diverses listes de contrôle est effectuée et transmise à l'Office Cantonal de la Population et des Affaires Militaires (OCPPAM).

Quelques faits marquants en 2019

- **Test du dispositif d'alarme** à la population, au moyen du système Polyalert, a parfaitement fonctionné pour les cinq communes de notre région, comme pour l'ensemble du Canton. En cas d'alerte réelle, l'application www.alertswiss.ch, permet de recevoir les principales informations concernant les événements qui surviennent dans toute la Suisse.

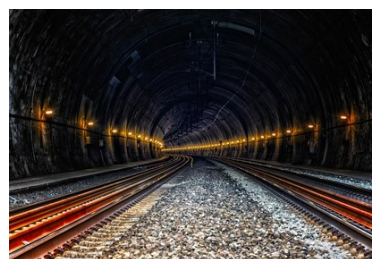
- **Occupation d'Abri public**, montage des lits et tables dans une partie du parking du Quadrilatère et exercice de simulation de mise à l'abri de la population.
- **Mise à jour des inventaires de biens culturels** et du Concept opérationnel de **distribution des pastilles d'iode** en cas de menace nucléaire.
- **Intervention des pionniers** dans un scénario de catastrophe naturelle et sauvetage.
- **Réalisation des travaux d'aménagement** de la forêt et du chemin pédestre au Vallon d'Hermance.
- Collaboration, avec d'autres partenaires de la sécurité, lors d'**interventions au profit de la collectivité (Tour de Romandie, Marathon pour l'UNICEF, Ecotrail, Triathlon, Course de l'Escalade)** pour des missions de sécurité et trafic, fermeture des routes, déviations des automobiles, premiers soins et surveillance.

Grands exercices d'engagement

En cas de catastrophe réelle ou de situation d'urgence se déroulant sur le territoire genevois et/ou régional, les Autorités décrètent la mise sur pied de l'Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle, **ORCA GE**.

En 2019, nous avons vu cette organisation s'exercer ainsi que les formations de **l'état-major cantonal de conduite et spécialistes**, sous l'autorité du Conseil d'Etat et d'autres autorités cantonales, fédérales et françaises.

Il était question de tester la **planification générale du dispositif et l'accompagnement au quotidien des différentes cellules** intégrées dans l'organisation (Police, Centrale d'Alarme, Accueil et identification, Protection Civile, Sapeurs Pompiers, Sanitaire, Logistique, Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique) avec l'aide des Commandants des trois entités « Feux bleus », en charge de la supervision stratégique du dispositif.



CONFINE TRE

Cet exercice d'une journée (13 septembre 2019), a traité de la thématique d'un **accident de train** dans le dispositif CEVA et la zone frontière, avec 900 intervenants, dont la PCi, et 1200 figurants.

Exercice LUX 19

Entraînement avec l'armée, la police et les autorités civiles, du 30 septembre au 8 octobre 2019, dans le cadre d'un engagement subsidiaire de sûreté réunissant pour la première fois, un dispositif de grande envergure pris à courte échéance, afin d'assurer la protection de la population et celle de l'aéroport international de Genève, dans un contexte de **terrorisme**.

ERNS 19

Après avoir été confrontés en 2014 à une **pénurie d'électricité et une pandémie de grippe**, les partenaires du Réseau national de sécurité se sont exercés du 11 au 13 novembre 2019. **Le Conseil fédéral** a décidé que le scénario devait traiter la conduite stratégique sous une **menace terroriste durable**, à travers des **attaques à l'encontre d'infrastructures critiques, du chantage et des menaces d'attentats**.



Rapport Annuel ORPC Lac 2019 (suite)

Le Conseil Fédéral a souhaité également **renforcer la collaboration entre la Confédération et Genève** dans le domaine de la préparation et conduite d'exercices, d'intensifier l'interopérabilité régionale, nationale et internationale ainsi que tester la communication de crise sur des scénarios complexe.

NRBC 19

Durant cinq jours (8 au 12 novembre 2019) les forces de sécurité et de secours de Genève, l'armée (spécialistes NRBC de Spitz), ainsi que des partenaires français ont été mobilisés dans le cadre d'un exercice afin de tester le dispositif en cas de **catastrophes de type NRBC, soit nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**. Cela concerne aussi **les actes de terrorisme**. Un premier exercice simulant un feu et un accident chimique sur le **site de Firmenich** à Meyrin, suivi d'un autre dans le **Stade de Genève**, ayant pour scénario une bombe radiologique et une contamination radioactive.

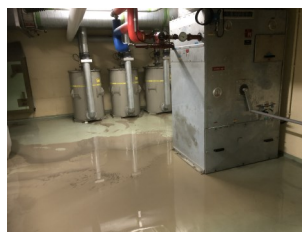
Forum des Réfugiés

Chefs d'Etat et ministres se sont retrouvés du 16 au 18 décembre 2019 à Genève à l'invitation du Haut-commissariat pour les réfugiés, à l'occasion du **premier forum mondial** consacré à la question. Grande mobilisation de la Police. L'Armée a renforcé la police aérienne et la **PCi** est restée en arrière-plan pour intervenir avec des **missions de transport**.

Quelque difficultés et actions diverses

- **Vague de chaleur suivie d'orages violents**

Période de sécheresse et d'orages d'une intensité exceptionnelle en juin et début juillet, touchant plusieurs bâtiments privés et publics. Les fortes pluies ont provoqué durant une bonne partie de l'année des inondations affectant la vie courante du PC et de l'Abri communal au Pré d'Orsat en raison du chantier du Quadrilatère.



- Finalisé le remplacement des raccordements analogiques et ISDN selon le concept fédéral par la **technologie IP** dans les constructions protégées (postes d'attente) de Collonge-Bellerive, Cologny et Corsier, validés par les autorités cantonales.
- Utilisation des locaux et abris PCi à des fins civiles, comme dortoirs, pour **divers types d'événements associatifs** (IBG, Marathon volontaires, Ecole d'Ambulanciers, université de St-Gall, Société nautique, Léman Aviron, Samaritains).
- Renouvellement des autorités responsables au niveau fédéral et cantonal. La mue de la sécurité cantonale poursuit son cours.

Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, prière de contacter le Commandant **Erwin Leitner** à l'Office intercommunale de l'ORPC Lac, Chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vésenaz. Tél. : 022.840.44.98

E-mail : orpclac@collonge-bellerive.ch



	Charges			Revenus		
	Budget	Compte	Ecart	Budget	Comptes	Ecart
Conseil municipal	59'000	56'454	2'546	0	0	0
Exécutif	121'000	113'864	7'136	0	0	0
Services généraux & divers	932'960	868'007	64'953	7'000	24'781	17'661
Immeubles du patrimoine admin.	84'059	238'686	-8'836	16'971	16'171	-800
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'197'019	1'277'011	65'799	23'971	40'953	16'982
Sécurité privée & APM	108'300	95'317	12'983	20'000	22'961	12'983
Etat civil & divers	19'485	17'057	2'428	5'000	2'735	-2'265
Service du feu	119'210	124'153	-4'943	9'000	9'439	439
Protection civile	8'465	8'982	-517	0	0	0
SECURITÉ & ÉTAT CIVIL	255'460	245'508	9'952	34'000	35'135	1'135
Ecole de musique	27'000	27'000	0	0	0	0
Ecole d'Hermance (bâtiment)	331'169	321'969	9'200	0	224	224
Accueil de jour	227'252	222'235	5'018	109'391	83'069	-26'323
Ecole d'Hermance (subventions)	39'450	29'445	10'005	1'500	1'726	226
ENSEIGNEMENT & FORMATION	624'871	600'648	24'223	110'891	85'018	-25'873
Encouragement à la culture	91'137	88'808	2'329	12'000	10'630	-1'370
Sports	69'500	72'070	-2'570	0	739	739
Loisirs & Espaces verts	126'200	225'121	-8'667	34'300	51'044	16'745
CULTURE, SPORT & LOISIRS	286'837	385'999	-8'909	46'300	62'413	16'113
SAUVETAGE	15'700	15'750	-50	0	0	0



	Charges			Revenus		
	Budget	Compte	Ecart	Budget	Comptes	Ecart
Sécurité sociale - vieillesse	21'000	21'000	0	0	0	0
Familles & jeunesse	224'601	223'584	1'017	0	8'603	8'603
Aide sociale & humanitaire	20'350	15'925	4'425	2'500	0	-2'500
SECURITÉ SOCIALE	272'951	267'510	5'441	2'500	8'603	6'103
Routes communales	210'905	188'318	36'587	68'000	60'684	-7'316
Transports publics	88'100	88'769	-670	12'000	30'072	18'072
TRANSPORTS	299'005	277'087	35'918	80'000	90'756	10'756
Fontaines & traitement des eaux	134'795	145'140	-10'345	42'838	79'196	36'358
Gestion des déchets	227'007	211'223	15'784	3'200	3'444	244
Protection espèces, paysage et environnement	1'850	1'809	41	700	690	-10
Cimetière	6'500	1'603	4'897	2'500	1'048	-1'452
Aménagement du territoire	40'150	24'138	16'013	0	0	0
PROTECTION ENVIRONNEMENT & AMÉNAGEMENT	410'302	383'912	26'390	49'238	86'202	36'964
REDEVANCE SIG	0	0	0	47'000	63'530	16'530
Impôts & fiscalité	238'885	202'879	36'006	3'041'972	4'148'275	1'106'303
Administration fortune & dette	69'000	19'841	49'159	12'100	19'622	7'522
Immeubles du patrimoine financier	239'919	262'111	-22'193	475'896	541'693	65'797
taxe Co2	350	744	394	0	0	0
FINANCES & IMPÔTS	547'804	484'836	62'967	3'530'318	4'710'334	1'180'016
TOTAL DES CHARGES & REVENUS	3'909'949	3'938'262	221'730	3'924'218	5'182'945	1'258'727
EXCÉDENTS			1'244'683			



GAS Global Audit Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE D'HERMANCE

Genève, le 29 mai 2020

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune d'Hermance, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Rue Ferrier 14 - CH-1202 Genève - T +41 (0)22 737 0150 - F +41 (0)22 737 0151 - info@gas-sa.ch - www.gas-sa.ch

EXPERT
SUISSE et Membre FIDUCIAIRE SUISSE

TVA n° CHE-100.365.732 TVA



Commune d'Hermance



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA

Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

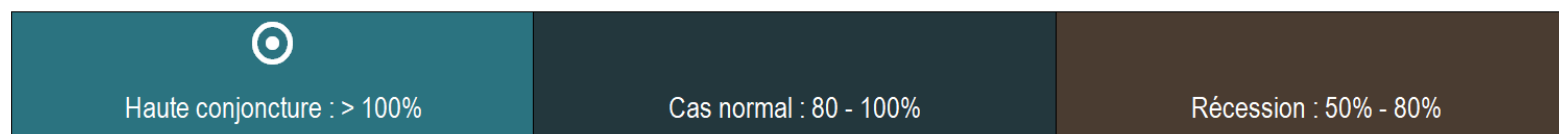


Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net

Calcul : $\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$

Année 2018 : 100.1



A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

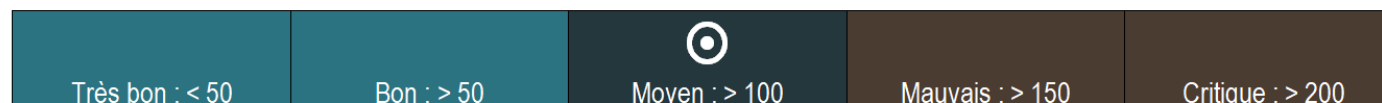
Remarque : Les investissements de l'année sont autofinancés.

Dette brute par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : $\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$

Année 2018 : 146.61

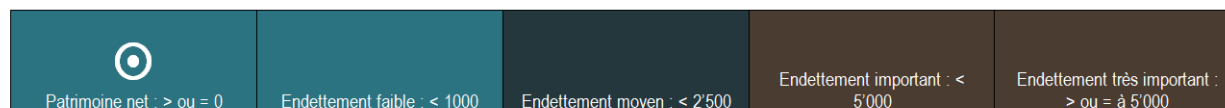




Dette nette en francs par habitant

Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.

Calcul : $\frac{\text{Dette nette}}{\text{Population résidente permanente}}$ Année 2018 : - 8'688.04



Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Une valeur négative représente une situation de patrimoine net, les actifs du patrimoine financier étant supérieurs aux engagements envers les tiers.

Remarque : Pour 2018, ce ratio est irrelevant, la commune étant dans une situation de fortune nette.

Part des charges d'intérêts nets

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimés en pourcentage des revenus courants.

Calcul : $\frac{\text{Charges d'intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus courants}}$ Année 2018 : 2.12



La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

Remarque : Malgré une dette brute importante, ce ratio est bon car les taux d'intérêts sont avantageux.

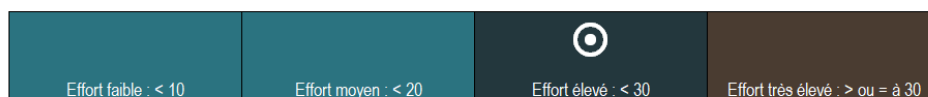


Proportion des investissements

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.

Calcul : $\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$

Année 2018 : 24.59



La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

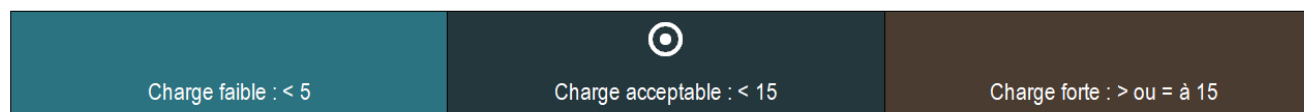
Remarque : Ce ratio doit être mis en relation avec la capacité d'autofinancement (env. 20%) et le ratio du service de la dette (14.51%). La commune bénéficie d'une bonne capacité financière ce qui permet d'atténuer ce ratio ainsi que celui du service de la dette.

Part du service de la dette

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : $\frac{\text{Service de la dette} \times 100}{\text{Revenus courants}}$

Année 2018 : 14.51



Ce ratio donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements (= service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

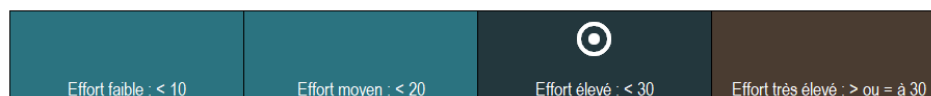
Remarque : La part des amortissements est importante ce qui explique les taux élevés de ce ratio.



Proportion des investissements

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.

Calcul : $\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales}}$ Année 2018 : 24.59



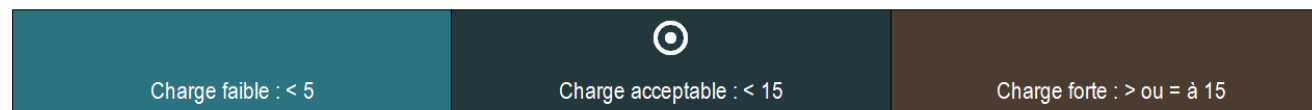
La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Remarque : Ce ratio doit être mis en relation avec la capacité d'autofinancement (env. 20%) et le ratio du service de la dette (14.51%). La commune bénéficie d'une bonne capacité financière ce qui permet d'atténuer ce ratio ainsi que celui du service de la dette.

Part du service de la dette

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : $\frac{\text{Service de la dette} \times 100}{\text{Revenus courants}}$ Année 2018 : 14.51



Ce ratio donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements (= service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Remarque : La part des amortissements est importante ce qui explique les taux élevés de ce ratio.



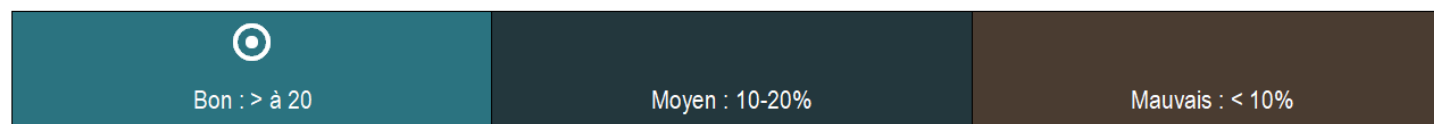
Taux d'autofinancement

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Calcul : $\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus courants}}$

Année 2018 : 20.63

Revenus courants



Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

Remarque : Une part importante de l'autofinancement est représentée par les amortissements du PA. Cela signifie qu'avec un taux de 20%, le total des actifs du PA à amortir est déjà important.

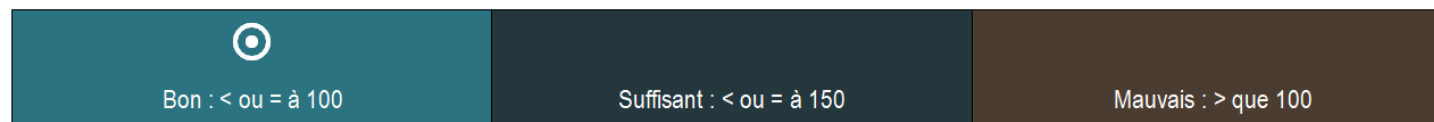
Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

Calcul : $\frac{\text{Dette nette}}{\text{Revenus fiscaux}}$

Année 2018 : - 283.66

Revenus fiscaux



Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Remarque : Ce ratio est irrelevant car la commune est en situation de fortune nette.



Fondation du Vallon de l'Hermance
2, quai d'Hermance
1248 Hermance

Hermance, le 17 janvier 2020

Rapport du Conseil de fondation pour l'année 2019

Le Conseil de fondation s'est réuni 4 fois pendant l'année. A savoir le 06 mars, le 10 avril, 19 septembre et le 11 décembre 2019.

- Les membres ont abordé la question du remplacement de l'un des membres décédé en fin d'année précédente. Il est décidé que cela sera Monsieur Jacques Bussat qui a une bonne connaissance de la flore. Il est convié à une séance afin de faire connaissance. Les changements auprès du registre du commerce auront lieu en 2020. Car d'autres changements auront peut-être lieu en raison des élections dans les communes.
- Une rencontre a été organisée avec 4 représentants de l'OCAN (office cantonal de l'agriculture et de la nature) afin de parler de l'entretien des parcelles et de la révision du plan de site qui doit avoir lieu.
- La présidente a rencontré Monsieur Desbiolles qui était intéressé par l'utilisation de certaines parcelles pour son bétail. Par contre, il demandait que la Fondation puisse participer financièrement au coût des clôtures. Cette proposition n'a pas été acceptée par les membres de la Fondation.
- La présidente a également rencontré Mme Dewey qui était intéressée par une ou deux parcelles pour ses chevaux. Une proposition de convention a été soumise aux membres de la Fondation. Cette dernière a été refusée car Mme Dewey n'était pas domiciliée en France alors qu'elle y vit. Mme Dewey a mentionné en fin d'année qu'elle ferait le nécessaire pour être en règle administrativement afin de pouvoir bénéficier du prêt de la parcelle contre entretien.
- La protection civile est intervenue deux journées pour travailler dans le Vallon.
- Les chevaux sont aussi intervenus pour le débardage.
- Monsieur Chavaz a dû effectuer de nombreux travaux également cette année en raison d'arbres tombés suite aux tempêtes.
- Un gros travail d'égagement a également été fait suite à la demande d'un propriétaire dont la parcelle borde une parcelle de la Fondation.


Amélie Cittadini
Présidente

Fondation du Vieux Hermance

Fondation de droit privé, ayant son siège à Hermance et dont le but est d'encourager et de contribuer à la rénovation et au maintien en bon état d'entretien des bâtiments privés sis dans le village d'Hermance (Informations complémentaires à disposition à la mairie).

Sont considérés comme rénovations, au sens des statuts, tous les travaux visant à la conservation, la restauration, la transformation ou la restitution de tout ou partie de bâtiments privés existants.

En 2019, aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation du Vieux Hermance.

Le total du bilan au 31 décembre 2019 s'élève à CHF 54'151,- contre CHF 54'053.- en 2018.

Fondation Naef-Marion-Mayor

Fondation de droit privé, ayant son siège à la Mairie d'Hermance, et dont le but est de:

venir en aide à un habitant d'Hermance, résidant depuis cinq années au moins dans la commune, lequel se trouverait dans une situation économiquement ou socialement difficile;

soutenir les activités du Club des Aînés d'Hermance, association ayant son siège à Hermance, ou tout autre groupement communal similaire;

soutenir les activités de la "Fondation du vallon de l'Hermance", fondation de droit privé ayant son siège à Hermance, inscrite au registre du commerce.

En 2019, aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation.

Le total du bilan au 31 décembre 2019 s'élève à CHF 52'732,- contre CHF 54'978.- en 2018.

